

## Règlement Intérieur et les Conditions générales d'adhésion BELIEVE Studio

1- Le présent règlement et les conditions générales d'adhésion ont pour objet de régir les relations contractuelles entre l'Ecole de Danse BELIEVE Studio et l'adhérent(e), ou le responsable légal de l'adhérent(e) inscrit(e) en cas de personne mineure. Après avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-dessous, l'adhérent(e) accepte de souscrire avec l'Ecole de Danse BELIEVE Studio, un contrat d'adhésion nominatif et incessible.

2- Les cours sont ouverts aux élèves inscrits et à jour dans leurs cotisations et frais d'inscription. Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours. En cas d'absence prolongée ils sont priés d'en avertir à l'avance le professeur par téléphone.

3- Le montant des cotisations annuelles prend en compte les périodes de fermeture de l'école de danse. Les cours sont assurés normalement hors vacances scolaires : les cours exceptionnellement annulés par le professeur seront rattrapés dans les semaines qui suivent.

4- Vacances scolaires de NOEL : Studio fermé deux semaines. Vacances HIVER : Studio fermé une semaine sur les deux. Vacances de PRINTEMPS : Studio fermé une semaine sur les deux. Les dates exactes de fermeture seront affichées au studio quelques semaines auparavant. Pendant les vacances scolaires, les cours Ados /Adultes / fitness seront maintenus pendant une semaine des vacances d'HIVER et de PRINTEMPS. Les cours BB Danseur / 5-8 ans / enfants ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires. Ces informations vous seront communiquées à l'avance par mail ou/et par affiches à l'école de Danse BELIEVE Studio. Les Jours fériés BELIEVE Studio sera fermé sauf exception établie par BELIEVE Studio.

5- Le contenu, l'organisation et l'animation du cours relèvent de l'entière compétence des professeurs. Les professeurs de danse se réservent le droit d'annuler ou de déplacer un cours si le nombre de participants est inférieur à 5 personnes.

6- BELIEVE Studio n'est pas responsable des objets perdus, volés, ou détériorés dans l'enceinte du bâtiment.

7- Pour les élèves mineurs, les parents ou représentants légaux doivent accompagner leurs enfants sur le lieu du cours et s'assurer que le professeur est présent. Jusqu'au début du cours, les parents doivent assurer la surveillance de leurs

enfants. Le responsable légal ou une personne mandatée s'engagent à récupérer l'élève à la sortie de la salle dès la fin de son cours. Le responsable légal décharge BELIEVE Studio ainsi que le professeur de toute responsabilité en cas d'accident, d'incident ou de dommages dont l'élève pourrait être victime en dehors des heures de cours.

8- Les élèves pourront être sollicités pour participer aux différents spectacles et représentations organisés par l'école de danse tout au long de l'année. Les élèves qui auront décidé de participer à ces spectacles contribueront aux frais de costumes si besoin, et s'engageront à être présents à tous les cours, ainsi qu'aux répétitions supplémentaires obligatoires qui seront planifiées par le professeur de danse. En cas de non-respect de ces conditions, l'élève se verra écarté de ces événements.

9- Le paiement des frais d'adhésion et la cotisation annuelle s'effectue le jour de la signature, (Possibilité de régler jusqu'à 6 fois par chèque à l'ordre de «BELIEVE Studio» ou en espèces). En cas d'impayé, le contrat de l'adhérent(e) sera suspendu et se verra refusé l'accès en cours tant que le dossier n'est pas régularisé. BELIEVE Studio se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tous les moyens qu'il jugera utile. Tous les frais de la procédure engagée restent à la charge de l'adhérent(e).

10- L'adhésion est souscrite pour une période déterminée, de la date de signature du présent contrat, jusqu'à la date du Spectacle de fin d'année. Le choix de l'adhérent(e) vaut engagement ferme jusqu'au terme prévu. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année, sauf en cas d'accident ou maladie entraînant une incapacité de l'adhérent(e) avec un délai de carence de 30 jours (sur présentation d'un certificat médical dans la semaine suivant l'arrêt). Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacles, cours et événements à date fixe ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

11- En cas de reconfinement, BELIEVE Studio s'engage à rembourser l'adhérent(e) pour cette période (au prorata temporis). BELIEVE STUDIO ne pourra pas être tenu responsable de toutes fermetures exceptionnelles, dans le cadre d'une urgence sanitaire décrétée par le gouvernement ou son représentant ou toutes autres autorités. Aucun remboursement supérieur à la période de confinement ne pourra être

## Règlement Intérieur et les Conditions générales d'adhésion BELIEVE Studio

réclamée. Chaque adhérent(e) devra faire la demande écrite.

12- L'accès à BELIEVE Studio sera refusé à toutes personnes ne respectant pas le protocole sanitaire imposé par l'école de danse selon les recommandations gouvernementales. (consultable [www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager) ).

13- BELIEVE Studio se réserve le droit de résilier de plein droit sans remboursement aux torts exclusifs de l'adhérent(e), le contrat pour les motifs suivants : - toute attitude ou comportement entraînant une gêne, un risque ou un inconvénient pour lui-même ou pour les autres adhérents. - Tout acte ou propos discriminatoire – toute violence verbale et physique et obscène. La direction sera seule juge. Cette résiliation qui s'effectuera par l'envoi d'une lettre recommandée à l'adhérent(e), aura pour conséquence l'exigibilité immédiate des sommes qui seraient encore dues par l'adhérent(e) jusqu'au terme de la période d'engagement.

14- L'adhérent(e), ou son responsable légal, déclare avoir consulté un médecin et atteste que son état de santé lui permet de pratiquer toutes les activités dispensées par BELIEVE Studio. Chaque adhérent(e) atteste qu'il a pris une assurance personnelle le couvrant en cas de blessure pendant les cours dispensés au sein BELIEVE Studio.

15- BELIEVE Studio vous informe que vous pouvez retrouver notre « Politique de Protection des données Personnelles » et « les mentions légales » sur notre site [www.believestudiodanse.com](http://www.believestudiodanse.com), à l'accueil de BELIEVE Studio sur simple demande ou par courrier simple à l'attention du DPO, BELIEVE Studio, 8 rue Pasteur 69720 Saint Bonnet de Mûre.

Mise à jour le 16/08/2020